

Annexe 1 au règlement de la mesure Résistance Loyers – activités éligibles à la mesure / classement par code APE

A) Activités éligibles à la mesure :

- 4719B- COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE
- 4743Z- COMMERCE DE DETAIL MATERIELS AUDIO ET VIDEO EN MAGASIN SPECIALISE
- 4753Z- COMMERCE DE DETAIL REVETEMENTS MURS/SOL
- 4754Z- COMMERCE DE DETAIL ELECTROMENAGER
- 4759A-COMMERCE DE DETAIL DE MEUBLES
- 4759B- COMMERCE DE DETAIL AUTRES EQUIPEMENTS DU FOYER
- 4761Z- COMMERCE DE DETAIL LIVRES EN MAGASIN SPECIALISE
- 4763Z- COMMERCE DE DETAIL ENREGISTREMENTS MUSICAUX / VIDEO EN MAGASIN SPECIALISE
- 4764Z-COMMERCE DE DETAIL ARTICLE SPORT
- 4765Z-COMMERCE DE DETAIL JEUX/JOUETS
- 4771Z-COMMERCE DE DETAIL HABILLEMENT
- 4772A-COMMERCE DE DETAIL CHAUSSURE
- 4772B- COMMERCE DE DETAIL MAROQUINERIE/ARTICLES DE VOYAGE
- 4775Z- COMMERCE DE DETAIL PARFUMERIE/PRODUITS DE BEAUTE
- 4777Z- COMMERCE DE DETAIL HORLOGERIE/BIJOUTERIE
- 4778C- AUTRES COMMERCES DE DETAIL SPECIALISES DIVERS
- 4779Z- COMMERCE DE DETAIL BIENS D'OCCASION EN MAGASIN
- 5610A-RESTAURATION TRADITIONNELLE
- 5610B-CAFETERIAS/AUTRE LIBRE-SERVICE
- 5610C-RESTAURATION DE TYPE RAPIDE
- 5629B-AUTRE SERVICE DE RESTAURATION
- 5630Z-SERVICES DES DEBITS BOISSONS

B) Activité éligibles sur justification par le demandeur d'un local commercial destiné à recevoir une clientèle de particuliers

- 7911Z-ACTIVITES DES AGENCES DE VOYAGE
- 7912Z-ACTIVITES DES VOYAGISTES
- 5621Z-SERVICES DES TRAITEURS
- 7990Z-AUTRES SERVICES DE RESERVATION ET ACTIVITES CONNEXES
- 9311Z-GESTION INSTALLATION SPORTIVE
- 9312Z-ACTIVITES DE CLUBS DE SPORTS
- 9313Z-ACTIVITES DE CENTRE CULTURE PHYSIQUE
- 9319Z-AUTRES ACTIVITES LIEES AU SPORT
- 9602A-COIFFURE

- 9602B-SOINS DE BEAUTE

C) Activités éligibles sur justification par le demandeur d'un local commercial recevant une clientèle de particuliers, et assorties de conditions supplémentaires

- 4776Z- COMMERCE DE DETAIL ANIMALERIE/FLEURISTE : sur justification d'une fermeture administrative effective de l'activité du demandeur
- 9329Z-AUTRES ACTIVITES RECREATIVE/LOISIRS : sur justification d'une fermeture administrative effective de l'activité du demandeur, et uniquement pour les activités suivantes :
 - exploitation de salles de jeux ;
 - discothèques et les pistes de danse.